

Séances d'information organisées par la Caf

« Parents après la séparation »

Vous êtes en cours de séparation ou déjà séparé(e) ? Vous vous posez des questions sur la manière de gérer la situation mais aussi sur les conséquences juridiques et financières ? Le service social du personnel vous informe des dispositifs mis en place par la Caf.

En plus du bouleversement émotionnel vécu par parents et enfants, de nombreuses questions se posent lors d'une séparation : comment s'organiser pour la garde des enfants et les frais liés à leur éducation ? Comment en parler aux plus petits ?

Pour aider à mieux vivre cette situation, la caisse d'Allocations familiales (Caf) de Loire-Atlantique organise des séances d'information à destination des parents, qu'ils soient allocataires ou non.

« Parents après la séparation »

Environ 350 000 couples se séparent chaque année en France dont la moitié impliquant des enfants mineurs. L'enjeu de l'atelier « Parents après la séparation » est de passer d'une relation de couple à un « binôme parental » où l'enfant doit « être à l'abri des tensions ». Un médiateur familial, un juriste ou un avocat, ainsi qu'un travailleur social de la Caf ou de la Mutualité sociale agricole (Msa) répondent à vos questions et vous

donnent des informations utiles pour faire face à cette situation. Au programme : les étapes psychologiques que vivent les parents et les enfants, les aspects juridiques de la séparation ; les lieux d'information et de soutien près de chez vous.

« Paroles de père »

La Caf de Loire-Atlantique vous propose également un groupe de parole pour les pères séparés, divorcés ou en instance de séparation. Deux professionnels (un travailleur social et un psychologue) animent le groupe pour faciliter la prise de parole, la discussion et l'écoute dans le respect de chacun. Les échanges en toute liberté contribuent à apporter aux pères participants un soutien mutuel.

Aider les parents à maintenir le dialogue, pour préserver les enfants, c'est l'un des objectifs de ces rencontres, gratuites et anonymes, généralisées à l'ensemble du territoire national depuis 2017.



*« Parents après la séparation »
de 14h à 16h30
St-Herblain ou St-Nazaire*

*« Paroles de père »
19h30 à 21h, Maison de
l'action sociale, Nantes*

*Pour vous inscrire :
02.53.55.17.02 ou par mail
polefamille.cafnantes@caf.
cnafmail.fr*

+ d'infos www.caf.fr

Retrouvez + d'infos sur l'intranet du CHU et sur www.chu-nantes.fr

**Le service social du personnel du CHU de Nantes
est à votre disposition et peut vous accompagner. Tél. 02 40 08 71 88**